

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2024**

Effectif statuaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : AUGEREAU Line, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : AUDARD Virginie, DROUIN Véronique donne pouvoir à David LAGLEYZE, DUPUY-CHANET Marie-Laure donne pouvoir à Samuel GESTRAUD, RIGAUD Marie-Pierre

ABSENTS : JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : David GAUDIN

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2024-04 du 08-01

DM n°4 : FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'Etat nous a prélevé 1 € sur le FPIC versé à la commune, mais il n'y avait pas de crédit d'ouvert sur cette ligne budgétaire, il convient donc d'établir une décision modificative pour la somme de 1 euro.

49132	ETRICHE	DM n°4 2023
Code INSEE	Budget Communal	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Energie - Electricité	1.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739221 : FNGIR	0.00 €	1.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	1.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1.00 €	1.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette décision modificative.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette décision modificative.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Secrétaire de Séance

David GAUDIN

Etriché, le 9 janvier 2024

Le Maire

David LAGLEYZE